

7-11 DECEMBRE 2022

GUIDE DU JOCKEY CLUB

ESPACE JOCKEY CLUB

La grande famille du Jockey Club contribue à soutenir le Concours Hippique International de Genève depuis de nombreuses années. Cet espace privatif est exclusivement réservé aux membres ayant acquis une part. Tout comme la Terrasse des Hospitalités, il surplombe la piste et permet d'apprécier le Concours de manière très agréable et conviviale.

Une part Jockey Club donne droit aux prestations suivantes:

- Accès privatif, pour deux personnes, durant les cinq jours de la manifestation
- Repas et boissons servis à table
- Une place de parking VIP à Palexpo dans un espace réservé uniquement aux membres du Jockey Club
- Publication du nom du membre dans le programme officiel

En outre, un membre (ou la personne que celui-ci désigne à cet effet) peut prendre part à deux des trois épreuves - catégories R/N 115, 125, 135 - réservées aux membres du Jockey Club. La revente de ces droits de participation n'est pas autorisée.

Les responsables et les bénévoles du Jockey Club se réjouissent de vous accueillir pour la 61° édition du CHI de Genève.

. CONTACT

Toutes les questions d'ordre administratif concernant le Jockey Club ainsi que tous les formulaires de souscription, demandes d'invitations supplémentaires etc., sont à adresser au bureau du CHI de Genève dont les coordonnées sont les suivantes:

CHI DE GENÈVE
Jockey Club
Place Edouard-Claparède 7
CH-1205 Genève
+41 22 738 18 00

jockeyclub@chi-geneve.ch

II. SOUSCRIPTIONS

1. PART «JOCKEY CLUB»

La souscription d'une part «Jockey Club» s'effectue au moyen du formulaire annexé

Le prix d'une part est de CHF 3'000.- HT. Toute personne souscrivant une part au nom de son entreprise devra s'acquitter en sus de la TVA de 7,7%.

Pour être pris en considération, la souscription ainsi que le paiement de la part doivent respecter les délais mentionnés au point 4 ci-dessous. Vous recevrez vos cartes de membre (2 par part) ainsi que vos bons repas dans le courant du mois de novembre.

2. INVITATIONS SUPPLEMENTAIRES

Chaque membre peut obtenir des invitations supplémentaires en adressant sa demande à jockeyclub@chi-geneve.ch. Le prix des invitations est le suivant: CHF 150.- HT pour la première invitation, et CHF 300.- HT dès la deuxième et les suivantes. Chaque invitation est valable **un jour**.

Le nombre d'invitations est limité afin de préserver une certaine exclusivité ainsi que le confort des membres au sein du Jockey Club. Il est donc recommandé d'adresser vos demandes à ce sujet dans les plus brefs délais.

). ACCES DES ENFANTS

Les enfants de moins de 12 ans sont admis gracieusement dans l'espace Jockey Club et reçoivent un badge enfant. Dès 12 ans révolus, ils doivent être en possession d'une carte de membre ou d'une invitation afin d'accéder à l'espace Jockey Club.

4. DELAIS A RESPECTER

Pour pouvoir être pris en considération, le formulaire de souscription 2022 et le paiement de votre part «Jockey Club» doivent impérativement nous être parvenus au plus tard le **21 octobre 2022.**

Vous pouvez procéder au paiement de votre part par ebanking en utilisant les informations suivantes:

Concours Hippique International de Genève Credit Suisse (Suisse) SA, CH-1211 Genève 70 IBAN: CH86 0483 5019 0739 8100 7

Nous ne pourrons pas garantir les souscriptions intervenant ultérieurement, lesquelles seront prises en compte uniquement dans la mesure où l'Espace Jockey Club n'est pas encore complet et le cas échéant par ordre d'arrivée.

III. ANNULATION

1. ANNULATION DE LA SOUSCRIPTION PAR LE MEMBRE

Les personnes ayant souscrit une/des part(s) «Jockey Club» ont la possibilité d'annuler cette souscription jusqu'au début du concours.

La totalité du prix de la souscription leur sera remboursé si l'annulation intervient au plus tard trois semaines avant le début du CHI de Genève.

Si l'annulation intervient ultérieurement, le prix de la souscription leur sera remboursé après déduction d'un montant de 20% à titre de dédommagement pour les frais déjà engagés (notamment frais de traiteur).

2. ANNULATION DU CHI DE GENÈVE

En cas d'annulation complète d'une édition du CHI de Genève pour une cause indépendante de la volonté de l'Association du CHIG (par exemple cas de force majeure tels que pandémies, épidémies, épizooties, problèmes techniques, décision d'autorités, etc.), le membre ayant effectué une réservation est libéré de son obligation de paiement.

Si, au moment de l'annulation du CHI de Genève, le membre a déjà versé le montant dû pour l'édition en cause, le membre pourra contribuer à la pérennité du CHIG en lui faisant don de ce montant ou en considérant ce montant comme une avance sur sa souscription d'une part Jockey Club de l'édition suivante. Le membre pourra bien entendu également demander le remboursement des sommes déjà versées, remboursement qui interviendra dans les 90 jours suivant sa requête.

IV. RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

1. RESPONSABLES JOCKEY CLUB

Durant le concours, la gestion de l'espace Jockey Club sera assurée par Sophie Kappenberger-Brenner (+41 78 718 07 33) et Annie Rapin Jaccard (+41 78 759 80 82).

2. PARKING

Un macaron de parking vous est remis en même temps que vos cartes de membre. Celui-ci vous donne accès à un parking réservé aux membres du Jockey Club, lequel se situe au niveau -2 du P12, opposé à l'aéroport Vous pourrez accéder à ce parking depuis le côté "Lyon" de Palexpo.

Nous attirons votre attention sur le fait que des spectacles sont régulièrement programmés à l'Arena en même temps que le CHI de Genève. Cela pourra rendre la circulation plus difficile aux abords de Palexpo.

3. ACCES A L'ESPACE JOCKEY CLUB

Deux possibilités s'offrent à vous afin d'accéder à l'espace Jockey Club

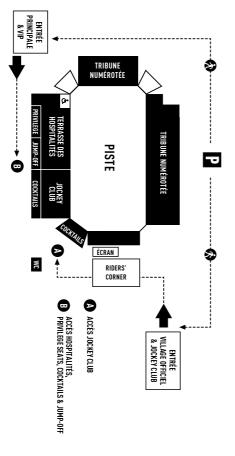
- Par l'entrée principale;
- Par l'entrée des cavaliers et officiels, porte 54 en face du Hiltor

Les personnes souhaitant accéder à l'espace Jockey Club doivent impérativement pouvoir justifier de leur légitimité au moyen d'un titre d'accès (carte de membre ou invitation). Dans le cas contraire, elles peuvent se voir refuser l'accès à cet espace.

4. INTERDICTION DE FUMER

Il est formellement interdit de fumer dans toute l'enceinte de Palexpo.

Les contrevenants s'exposent à des sanctions.



ÉPREUVES «JOCKEY CLUB»

I. PARTICIPATION AUX ÉPREUVES

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

A / Conditions générales applicables à toutes les catégories

Seul un parcours de chaque catégorie, et au maximum deux par carte de membre, est autorisé. Chaque membre peut décider de participer à ces épreuves lui-même et/ou en faire bénéficier la ou les personnes de son choix. La revente de ces droits de participation n'est pas autorisée.

Les participations «hors concours» ne sont pas autorisées.

Les cavaliers bénéficiant d'une Wild Card pour le CSI 5*, ainsi que ceux participant aux épreuves internationales ne peuvent pas prendre le départ dans les épreuves du Jockey Club.

Les conditions de participation spécifiques à chaque catégorie d'épreuve sont détaillées sous lettres b) à d) ci-dessous.

B / Catégorie niveau R/N 115, barème A au chronomètre

Ouverte aux cavaliers suisses détenteurs d'une licence R ou d'une licence N.

Ouverte aux cavaliers français détenteurs d'une licence «Amateur» ou «Professionnel». Ces cavaliers doivent être au bénéfice d'une licence temporaire délivrée par la FSSE.

Ouverte aux cavaliers étrangers remplissant l'ensemble des conditions ci-dessous.

Pour les licenciés R/N et les licenciés Am/Pro:

- Age minimal des chevaux, 4 ans
- Point max. 900 (pas de limite pour les cavaliers jusqu'à 14 ans et pour les chevaux de 4, 5 et 6 ans, pas de départ dans des catégories supérieures à la même manifestation pour les chevaux qui ont recours à cette possibilité).
- Gains max. € 700.-, les gains étant calculés du 1^{er} janvier 2021 au jour de l'inscription à cette épreuve (pas de limite pour les 4, 5 et 6 ans, pas de départ dans des catégories supérieures à la même manifestation pour les chevaux qui ont recours à cette possibilité).

C / Catégorie niveau R/N 125, barème A au chronomètre

Ouverte aux cavaliers suisses détenteurs d'une licence R ou d'une licence N.

Ouverte aux cavaliers français détenteurs d'une licence «Amateur» ou d'une licence «Professionnel».

Ouverte aux cavaliers étrangers remplissant l'ensemble des conditions ci-dessous.

Pour les licenciés R et les licenciés Am:

- Age minimal des chevaux, 5 ans
- Pas de limitation de points ou de gains.
- Pas de limitation pour les cavaliers jusqu'à 14 ans.

Pour les licenciés N et les licenciés Pro:

- Age minimal des chevaux, 5 ans
- Max. 2'500 points
- Gains max. € 1'700.-, les gains étant calculés du 1^{er} janvier 2021 au jour de l'inscription à cette épreuve (pas de limite de gains pour les 5 ans).



D / Catégorie niveau R/N 135, barème A au chronomètre

Ouverte aux cavaliers suisses détenteurs d'une licence R ou d'une licence N.

Ouverte aux cavaliers français détenteurs d'une licence «Amateur» ou d'une licence «Professionnel».

Ouverte aux cavaliers étrangers remplissant l'ensemble des conditions ci-dessous.

Pour les licenciés R et les licenciés Am:

- Age minimal des chevaux, 6 ans.
- Pas de limitation de points ou de gains.

Pour les licenciés N et les licenciés Pro:

- Age minimal des chevaux, 6 ans.
- Pas de limitation de points ou de gains.

2. INSCRIPTIONS

Les inscriptions aux épreuves doivent être faites pas le biais du site internet de la Fédération Suisse des Sports Équestres my fnch.ch

Lors de l'inscription, il est obligatoire d'indiquer dans la rubrique «remarque» le nom du détenteur de la part qui autorise le ou les départ(s). Si cette information venait à manquer, l'inscription ne serait pas prise en compte.

Les cavaliers français doivent faire une demande de licence provisoire par email à l'adresse lic@fnch.ch

Le délai d'engagement est fixé au 28 novembre 2022

3. CHANGEMENTS

Tout changement de cheval ou cavalier doit être effectué au plus tard la veille des épreuves à 16h00 via my.fnch.ch.

Les changements de cavaliers doivent être confirmés par email ou courrier aux responsables du Jockey Club par le détenteur de la part

4. LOGISTIQUE

Les cavaliers du Jockey Club ne bénéficient ni d'un box sur place, ni d'une compensation financière pour les déplacements des chevaux, ni d'un hébergement. La participation d'un cavalier aux épreuves Jockey Club est entièrement à ses frais.

5. LISTES DE DÉPARTS

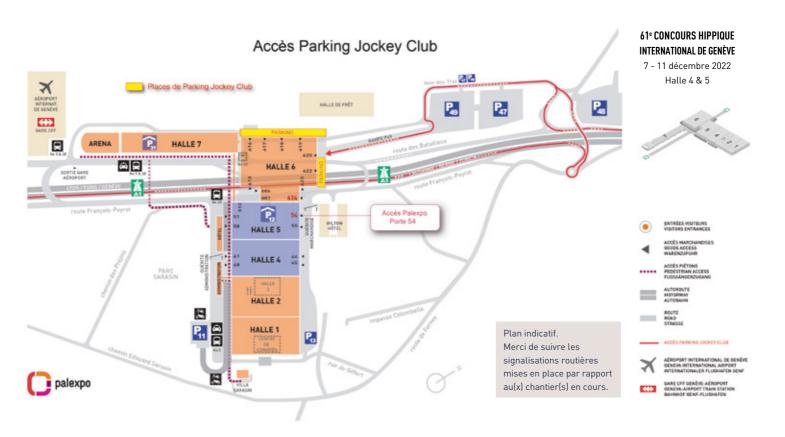
Les listes de départs seront disponibles la veille des épreuves à 18h00 sur info.fnch.ch ou www.chi-geneve.ch (rubrique Jockey Club).

Aucune liste de départs pour les épreuves Jockey Club ne sera envoyée

6. RESULTATS ET PRIX

Les résultats des épreuves Jockey Club apparaissent sur le site internet de la Fédération Suisse des Sports Equestres.

Les prix distribués lors des épreuves Jockey Club seront en nature.



II. PARKING ET ACCÈS

. PARKING

Le parking de Palexpo sera accessible aux vans et camions une heure et demie avant le début de l'épreuve.

Depuis Bâle/Lausanne*

- Prendre l'autoroute A1 en direction de Genève
- Serrer à droite et prendre la pré-sélection France, Genève-La Praille, Aéroport, Palexpo.
- Prendre la sortie 7: Grand-Saconnex, Ferney, Palexpo-Arena Fret-Cargo.
- Serrer à droite et suivre: Fret-Cargo. Ne pas suivre Palexpo
- Prendre à gauche 50 mètres avant les feux de circulation, juste avant le tunnel, direction: France, Aéroport, Fret-Cargo.
- Prendre la première à droite et suivre P-49, Fret-Cargo, et CHI en longeant la piste d'atterrissage. Juste après le P-49, prendre la rampe à votre gauche.
- Veuillez suivre les indications du service de sécurité pour vous garer le long de la halle 6.

Depuis la France*

- Prendre l'autoroute A1 en direction Lausanne
- Ne pas prendre la sortie Palexpo mais suivre Fret-Cargo. Après votre passage sous Palexpo, prendre la sortie 7, direction: Grand-Saconnex, Ferney, Fret-
- Prendre la sortie Ferney au rond-point
- Prendre à gauche aux feux, juste avant le tunnel, direction: France, Aéroport Eret-Cargo
- Prendre la première à droite et suivre P-49, Fret-Cargo, et CHI en longeant la piste d'atterrissage. Juste après le P-49, prendre la rampe à votre gauche.
- Veuillez suivre les indications du service de sécurité pour vous garer le long de la halle 6.

Aucun véhicule accompagnant ne sera autorisé sur ce parking.

Les vans et camions transportant les chevaux participant aux épreuves Jockey Club devront impérativement suivre les directives de stationnement indiquées par le service de sécurité.

Merci de suivre les signalisations routières mises en place par rapport au(x) chantier(s) en cours.

Informations indicatives.

Tous les véhicules devront être évacués au plus tard 40 minutes après la distribution des prix de l'épreuve.

2. ACCÈS A LA HALLE

L'accès à la halle de Palexpo avec les chevaux se fait par la porte 624. Cette porte est ouverte une heure avant le début de l'épreuve.

III. FORMALITÉS D'ARRIVÉE ET DE DÉPART

1. ARRIVÉE A PALEXPO

Dès leur arrivée, les cavaliers se présentent à pied à la porte 54 pour les formalités d'accréditation.

Les passeports des chevaux participant aux épreuves doivent être déposés à l'accueil afin d'être vérifiés par le vétérinaire officiel du CHI de Genève.

2. ACCRÉDITATIONS

Chaque cavalier reçoit trois bracelets, soit pour lui-même et son/ses accompagnant(s). Les cavaliers participant à une épreuve avec deux chevaux reçoivent quatre bracelets.

Ces bracelets donnent accès à l'espace Jockey Club ainsi qu'aux zones Exposants et Paddock. Ils ne sont valables que **pendant la durée de l'épreuve**.

3. DÉPART DE PALEXPO

Les passeports des chevaux doivent être récupérés au village officiel au plus tard 40 minutes après la fin de l'épreuve.

Aucun passeport ne sera renvoyé par la poste

IV. DIVERS

1. VIDÉO DU PARCOURS

Les cavaliers peuvent visionner la vidéo de leur parcours sur le site internet du CHI de Genève: www.chi-geneve.ch.

2. CHIENS

Les chiens ne sont pas admis dans l'enceinte de Palexpo.

3. INTERDICTION DE FUMER

Il est formellement interdit de fumer dans toute l'enceinte de Palexpo.

Les contrevenants s'exposent à des sanctions.

V. RESPONSABILITÉ

Le Comité d'organisation décline toute responsabilité pour les accidents, maladies, vols ou autres dommages pouvant survenir aux propriétaires, cavaliers, accompagnants et leur moyen de transport ainsi qu'aux chevaux avant, pendant et après le CHI de Genève. Tout cavalier et/ou propriétaire de cheval est seul responsable de tout dommage causé à un tiers par lui-même, ses accompagnants ainsi que par son cheval.

CHI DE GENÈVE

Place Edouard-Claparède 7 • CH-1205 Genève +41 22 738 18 00 • jockeyclub@chi-geneve.ch www.chi-geneve.ch